

(1)
(N° 137.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1856.

Transfert entre divers articles du budget de la Guerre, pour
l'exercice 1855 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (*), PAR M. DE MÉRODE WESTERLOO.

MESSIEURS,

La demande de transfert d'une somme de 520,500 francs, qui fait l'objet du présent rapport, est destinée à compléter le crédit d'un million, alloué au budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1855, par la loi du 25 mai, même année, aux articles *Pain* (400,000 fr.) et *Fourrages* (600,000 fr.).

En effet, l'Exposé des motifs de cette dernière loi faisait pressentir sur ces deux articles du budget de la Guerre, exercice 1855, un déficit de fr. 1,774,880-68.

La dépense effectuée du chef de ces deux articles, dans le courant de l'exercice 1855, ne s'étant élevée, y compris le crédit pétitionné aujourd'hui, qu'à 1,520,500 francs, a donc été inférieure aux prévisions, d'une somme de fr. 254,380-68.

La crise alimentaire, qui pèse depuis trois ans sur notre pays, comme sur une partie considérable de l'Europe, a paru, aux yeux des sections, justifier la demande de transfert faite par M. le Ministre de la Guerre, dans la séance du 12 février 1856.

La 1^{re} section a seulement désiré connaître les causes qui ont produit, sur différents articles du budget de la Guerre, exercice 1855, les économies dont le transfert est demandé, par le présent projet de loi, à d'autres articles du même

(¹) Projet de loi, n° 112.

(*) La section centrale, présidée par M. DE NAEYER, était composée de MM. DE BROUWER DE HOGENDORP, DE PERCEVAL, ALLARD, DE MÉRODE WESTERLOO, DE STEENHAULT et LE BAILLY DE TILLEGHEM.

budget. Nous transcrivons ici la demande de la section et la réponse qu'y a faite M. le Ministre de la Guerre.

Demande.

La 1^{re} section adopte le projet, mais elle demande comment il s'est fait qu'il y ait eu des excédants sur plusieurs articles du budget, et notamment en ce qui concerne le traitement d'un certain nombre d'officiers et de médecins et la solde des troupes.

Réponse.

Les causes des excédants qui existent sur les allocations budgétaires, de l'exercice 1855, sont les suivantes :

1° Sur le traitement des officiers : de ce que, pendant une bonne partie de l'année le cadre de l'état-major des places n'a pas été complété et notamment dans l'emploi d'adjudant de 3^e classe, et de ce que un certain nombre de vacances dans l'emploi de médecin-adjoint n'ont pu être remplies faute de candidats.

2° Sur la solde de la troupe : de ce que le renvoi dans leurs foyers, des miliciens de 1853 a eu lieu dans les premiers jours du mois de septembre 1855, au lieu du 1^{er} octobre suivant.

Cette mesure a été prise exceptionnellement par le Ministre, dans la prévision que les crédits alloués au budget pour pain et fourrages seraient insuffisants, par suite de l'augmentation progressive du prix des denrées.

La section centrale a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
C^{te} DE MÉRODE WESTERLOO.

Le Président,
J. G. DE NAEYER.

